



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ TABLONET 100 Lingettes

La fiche de données de sécurité est conforme à Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

Date de délivrance 12.01.2015  
Date de révision 17.05.2018

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom de produit TABLONET 100 LINGETTES  
N° article 003844

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Groupe de produits Whiteboardcleaner  
Usages identifiés comme pertinents SU21 Utilisations par les consommateurs Foyers privés (= grand public = consommateurs)SU22 Utilisations professionnelles Domaine public (administration, éducation, divertissement, services, artisanat)PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris les produits à base de solvants)PROC10 Application au rouleau ou brossageERC11B Large utilisation dispersive en intérieur d'articles et de matières longue durée avec niveau de libération élevé ou prévu  
Mises en garde relatives à l'utilisation Aucune contre-indication n'est identifiée.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Producteur

Nom de société ITW Spraytec  
Adresse postale 42, rue Gallieni  
Code postal 92600  
Ville Asnières sur Seine  
Pays FRANCE  
Numéro de téléphone +33(0)1.40.80.32.32  
Fax +33(0)1.40.80.32.30  
E-mail [infofds@itwpc.com](mailto:infofds@itwpc.com)

Site Internet <http://www.jelt.fr>

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence +33(0)1.42.45.59.59

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Propriétés dangereuses de la substance/du mélange Le produit n'est pas classifié.  
Non considéré comme dangereux pour la santé ou l'environnement selon la législation en vigueur.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger EUH 210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3. Autres dangers

Impact sur la santé Le produit contient des solvants organiques.  
Effets environnementaux Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Nom du composant	Identification	Classification	Contenu
Propane-2-ol	N° CAS: 67-63-0 N° CE: 200-661-7 N° index: 603-117-00-0 N° d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25-XXXX	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	1 - 5 %
2-Butoxyéthanol	N° CAS: 111-76-2 N° CE: 203-905-0 N° index: 603-014-00-0 N° d'enregistrement REACH: 01-2119475108-36-xxxx	Acute tox. 4; H332 Acute tox. 4; H312 Acute tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315	1 - 5 %
Observations relatives aux composants	<1% parfums Le texte intégral pour toutes les mentions de danger est présenté dans la rubrique 16.		

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Généralités Retirer la victime de la source de contamination.  
Inhalation Air frais. Consulter un médecin si les troubles persistent.  
Contact avec la peau Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec les yeux	Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Ingestion	Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets aigus	Aucun symptôme spécifique noté.
Symptômes et effets différés	Aucun effet connu à long terme.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Autres informations	En cas de perte de conscience : Appelez immédiatement un docteur / une ambulance. Veuillez présenter cette fiche de sécurité.
---------------------	---

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.
------------------------------	--

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et d'explosion	Respecter les règles de protection anti-feu générales de l'entreprise.
-----------------------------------	--

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection individuelle (EPI)	Utilisez les équipements de protection personnelle nécessaires. Équipements de protection personnelle, voir section 8.
---	--

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Éviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau.
---------------------------	--

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans les environnements terrestres et les cours d'eau.
---	--

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Ramasser le produit et placer dans un récipient approprié pour ré-utilisation. Après le ramassage, nettoyer la zone contaminée avec de l'eau en abondance.
-----------------------	--

### 6.4. Référence à d'autres sections

Autres instructions	Voir sections 8 et 13.
---------------------	------------------------

## SECTION 7: Manipulation et stockage

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Pas de précautions spécifiques d'utilisation.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage Conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit sec.

## Conditions de conservation sécurisée

Mesures techniques et conditions de stockage Lagerklasse: 12

Température de stockage Valeur: 0 - 35 °C

Stabilité au stockage Conservation : 24 mois.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Nom du composant	Identification	Valeur	Année
Propane-2-ol	N° CAS: 67-63-0	VME (8 h) : 200 ppm VME (8 h) : 490 mg/m <sup>3</sup> VME (8 h) : 200 ppm <b>Valeur limite à court terme</b> Valeur: 400 ppm	Année: 2011
2-Butoxyéthanol	N° CAS: 111-76-2	VME (8 h) : 98 mg/m <sup>3</sup> ; H VME (8 h) : 20 ppm; H	Année: 2011

### DNEL / PNEC

Composant Propane-2-ol

DNEL

**Groupe:** Consommateur

**Voie d'exposition:** Long terme par inhalation (systémique)

**Valeur:** 89 mg/m<sup>3</sup>

**Commentaires:** ECHA

**Groupe:** Professionnel

**Voie d'exposition:** Long terme par voie cutanée (systémique)

**Valeur:** 888 mg/kg bw/day

**Commentaires:** ECHA

**Groupe:** Professionnel

**Voie d'exposition:** Long terme par inhalation (systémique)

**Valeur:** 500 mg/m<sup>3</sup>

**Commentaires:** ECHA

**Groupe:** Consommateur

**Voie d'exposition:** Long terme par voie cutanée (systémique)

**Valeur:** 319 mg/kg bw/day

PNEC

**Commentaires:** ECHA**Groupe:** Consommateur**Voie d'exposition:** Long terme par voie orale (systémique)**Valeur:** 26 mg/kg bw/day**Commentaires:** ECHA**Voie d'exposition:** Station d'épuration des eaux usées STP**Valeur:** 2251 mg/l**Voie d'exposition:** le sol**Valeur:** 25 mg/kg**Voie d'exposition:** Eau douce**Valeur:** 140,9 mg/l**Voie d'exposition:** Sédiments d'eau de mer**Valeur:** 552 mh/kg**Voie d'exposition:** Sédiments d'eau douce**Valeur:** 552 mg/kg**Voie d'exposition:** Eau de mer**Valeur:** 140,9 mg/l**Valeur:** 140,9**Commentaires:** Intermittent releases

Composant

2-Butoxyéthanol

DNEL

**Groupe:** Industriel**Voie d'exposition:** Long terme par voie cutanée (systémique)**Valeur:** 75 mg/kg/d**Groupe:** Consommateur**Voie d'exposition:** Aigu par inhalation (systémique)**Valeur:** 426 mg/m<sup>3</sup>**Groupe:** Consommateur**Voie d'exposition:** Aigu par voie orale (systémique)**Valeur:** 13.4 mg/kg/d**Groupe:** Consommateur**Voie d'exposition:** Long terme par voie cutanée (systémique)**Valeur:** 38 mg/kg/d**Groupe:** Consommateur**Voie d'exposition:** Aigu par voie cutanée (systémique)**Valeur:** 44.5 mg/kg/d**Groupe:** Industriel**Voie d'exposition:** Long terme par inhalation (systémique)**Valeur:** 98 mg/m<sup>3</sup>**Groupe:** Industriel**Voie d'exposition:** Aigu par inhalation (systémique)**Valeur:** 652 mg/m<sup>3</sup>

	<p><b>Groupe:</b> Industriel  <b>Voie d'exposition:</b> Aigu par voie cutanée (systémique)  <b>Valeur:</b> 89 mg/kg/d</p>
	<p><b>Groupe:</b> Consommateur  <b>Voie d'exposition:</b> Long terme par voie orale (systémique)  <b>Valeur:</b> 3.2 mg/kg/d</p>
PNEC	<p><b>Voie d'exposition:</b> Eau de mer  <b>Valeur:</b> 0.88 mg/l</p> <p><b>Voie d'exposition:</b> Station d'épuration des eaux usées STP  <b>Valeur:</b> 463 mg/l</p> <p><b>Voie d'exposition:</b> Eau douce  <b>Valeur:</b> 8.8 mg/l</p> <p><b>Voie d'exposition:</b> le sol  <b>Valeur:</b> 2.8 mg/kg</p> <p><b>Voie d'exposition:</b> Sédiments d'eau douce  <b>Valeur:</b> 34.6 mg/kg</p> <p><b>Voie d'exposition:</b> Sédiments d'eau de mer  <b>Valeur:</b> 3.46 mg/kg</p>

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures préventives visant à empêcher l'exposition

Mesures techniques visant à éviter l'exposition    Aucune prescription particulière.

### Protection des yeux / du visage

Protection des yeux adéquate

En cas d'utilisation normale, une protection oculaire n'est pas nécessaire.

### Protection des mains

Protection de la peau / des mains, contact de longue durée

Conditions normales d'utilisation pas de protège-main.

### Protection de la peau

Mesures supplémentaires pour la protection de la peau

Aucune prescription particulière.

### Protection respiratoire

Protection respiratoire nécessaire à

Le système de protection des voies respiratoires n'est pas nécessaire sous des conditions normales d'utilisation.

### Risques thermiques

Risques thermiques

Aucunes recommandations.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Fluide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Odeur au parfum.
pH	Statut: À l'état de livraison Valeur: ~ 7,0  Statut: En solution aqueuse Commentaires: Pas pertinent.
Point / intervalle de fusion	Commentaires: Pas pertinent.
Point d'ébullition	Commentaires: Pas pertinent.
Point d'éclair	Valeur: 49 °C Commentaires: Negative results are obtained in sustained combustibility test L.2., Part III, section 32 of the UN RTDG, Manual of Tests and Criteria, and classification as Flammable liquid and vapour in Category 3, is not needed.
Taux d'évaporation	Commentaires: Pas pertinent.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas pertinent.
Limite d'explosivité	Commentaires: Pas pertinent.
Pression de vapeur	Commentaires: Pas pertinent.
Densité	Valeur: 0,98 - 0,99 g/ml
Solubilité	Moyen: Eau Commentaires: Entièrement soluble dans l'eau.
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Commentaires: Pas pertinent.
Combustion spontanée	Commentaires: Pas pertinent.
Température de décomposition	Commentaires: Pas pertinent.
Viscosité	Valeur: < 50 mPa s
Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif.
Propriétés oxydantes	Ne répond pas aux critères relatifs aux comburants.

### 9.2. Autres informations

#### Autres propriétés physiques et chimiques

Commentaires                      Aucunes informations notées.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité                              Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.

## 10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable à température normale et l'emploi recommandé.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Voir section 10.4 et section 10.5.

## 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucunes recommandations.

## 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter Aucun particulier.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Dégage des gaz toxiques en cas d'incendie (CO, CO<sub>2</sub>).

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Composant	Propane-2-ol
Toxicité aiguë	<p><b>Type de toxicité:</b> Aigu  <b>Effet testé:</b> LD50  <b>Voie d'exposition:</b> Oral  <b>Valeur:</b> 5840 mg/kg  <b>Espèces d'animaux de laboratoire:</b> Rat  <b>Référence d'essai:</b> OECD Guideline 401  <b>Commentaires:</b> ECHA</p> <p><b>Type de toxicité:</b> Aigu  <b>Effet testé:</b> LC50  <b>Voie d'exposition:</b> Inhalation.  <b>Durée:</b> 6 heure(s)  <b>Valeur:</b> &gt; 10000 ppm  <b>Espèces d'animaux de laboratoire:</b> Rat  <b>Référence d'essai:</b> OECD Guideline 403  <b>Commentaires:</b> ECHA</p> <p><b>Type de toxicité:</b> Aigu  <b>Effet testé:</b> LD50  <b>Voie d'exposition:</b> Dermique  <b>Durée:</b> 24 heure(s)  <b>Valeur:</b> 16,4 ml/kg  <b>Espèces d'animaux de laboratoire:</b> lapin  <b>Référence d'essai:</b> OECD Guideline 402  <b>Commentaires:</b> ECHA</p>
Composant	2-Butoxyéthanol
Toxicité aiguë	<b>Type de toxicité:</b> Aigu



**Effet testé:** LD50  
**Voie d'exposition:** Oral  
**Valeur:** 1300 mg/kg  
**Espèces d'animaux de laboratoire:** Rat

**Type de toxicité:** Aigu  
**Effet testé:** LD50  
**Voie d'exposition:** Dermique  
**Valeur:** 1100 mg/kg  
**Référence d'essai:** OECD Guideline 402

**Type de toxicité:** Aigu  
**Effet testé:** LC50  
**Voie d'exposition:** Inhalation.  
**Valeur:** 1,5 mg/l

Autres données toxicologiques

Le produit n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

## Autres informations concernant les risques de santé

Évaluation de la toxicité aiguë, classification	Pas d'indication de toxicité aiguë.
Composant	Propane-2-ol
Dommages/irritations oculaires, résultats d'essai	<b>Type de toxicité:</b> Irritation oculaire <b>Méthode:</b> OECD 405 <b>Espèces:</b> lapin <b>Évaluation du résultat:</b> Résultat: Irritation des yeux.
Inhalation	Aucun symptôme spécifique noté.
Contact avec la peau	En cas d'utilisation normale, aucune irritation de la peau n'est à prévoir.
Contact avec les yeux	Peut entraîner une irritation passagère des yeux.
Ingestion	Peu probable du fait de l'emballage du produit.
Sensibilisation	Pas d'indication de sensibilisation cutanée ou respiratoire.
Mutagénicité	Pas d'indication de mutagénicité des cellules germinales.
Cancérogénicité	Pas d'indication de cancérogénicité.
Toxicité pour la reproduction	Pas d'indication de toxicité pour la reproduction.
Évaluation d'organe cible spécifique SE, classification	Pas d'indication de toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique.
Évaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles RE, classification	Pas d'indication de toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée.
Évaluation des dangers d'aspiration, classification	Pas d'indication de danger par aspiration.

## Symptômes d'exposition

Symptômes de surexposition	Aucun symptôme spécifique noté.
----------------------------	---------------------------------

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Composant	Propane-2-ol
Toxicité aquatique aiguë, poissons	<b>Valeur:</b> 8970 - 9280 mg/l <b>Durée d'essai:</b> 48 heure(s) <b>Espèces:</b> Leuciscus idus melanotus <b>Méthode:</b> LC50
Composant	2-Butoxyéthanol
Toxicité aquatique aiguë, poissons	<b>Valeur:</b> 1474 mg/l <b>Durée d'essai:</b> 96h <b>Espèces:</b> Oncorhynchus mykiss <b>Méthode:</b> OECD TG 203
Composant	Propane-2-ol
Toxicité aquatique aiguë, algues	<b>Valeur:</b> 1800 mg/l <b>Durée d'essai:</b> 8 jour(s) <b>Espèces:</b> Scenedesmus quadricauda <b>Méthode:</b> TGK
Composant	2-Butoxyéthanol
Toxicité aquatique aiguë, algues	<b>Valeur:</b> 1840 mg/l <b>Durée d'essai:</b> 72 heure(s) <b>Espèces:</b> Pseudokirchneriella subcapitata <b>Méthode:</b> OECD TG 201
Composant	Propane-2-ol
Toxicité aquatique aiguë, daphnies	<b>Valeur:</b> 9715 mg/l <b>Durée d'essai:</b> 24 heure(s) <b>Espèces:</b> Daphnia magna <b>Méthode:</b> LC50
Composant	2-Butoxyéthanol
Toxicité aquatique aiguë, daphnies	<b>Type de toxicité:</b> Aigu <b>Valeur:</b> 100 mg/l <b>Durée d'exposition:</b> 21 jour(s) <b>Espèces:</b> Daphnia magna <b>Méthode:</b> NOEC  <b>Valeur:</b> 1550 mg/l <b>Durée d'essai:</b> 4h <b>Espèces:</b> Daphnia magna <b>Méthode:</b> OECD TG 202
Aquatique, commentaires	Aucune donnée n'est disponible pour le produit.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Propane-2-ol
Biodégradabilité	<b>Valeur:</b> 95 % <b>Méthode:</b> OECD 301E

	<b>Période de test:</b> 21 jour(s)
Composant Biodégradabilité	2-Butoxyéthanol
	<b>Valeur:</b> 90 %
	<b>Méthode:</b> OECD 301B
Persistence et dégradabilité, commentaires	<b>Période de test:</b> 28 jour(s)
	Le produit est facilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel bioaccumulatif	Ce produit ne provoque pas de bio-accumulation.
--------------------------	---

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	Le produit est soluble dans l'eau et peut se disperser dans les réseaux d'eau.
----------	--

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Resultats d'analyse des PBT (persistant, bio-accumulable et toxique)	Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.
--	--

### 12.6. Autres effets néfastes

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Préciser les méthodes d'élimination appropriées	Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.  Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.
Code de déchets CED	Code de déchets CED: 0706 déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques Classé déchet dangereux: Non
Conditionnement EWL	Code de déchets CED: 0706 déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques Classé déchet dangereux: Non
Autres informations	Le code CED vaut pour le reste du produit dans sa forme pure. Pendant la manipulation des déchets, il faut prendre en considération les mesures de précaution s'appliquant à la manipulation du produit.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Commentaires	Le produit n'est pas compris par les règles internationales de transport des biens dangereux (IMDG, IATA, ADR/RID).
--------------	---

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Commentaires Pas pertinent.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Commentaires Pas pertinent.

### 14.4. Groupe d'emballage

Commentaires Pas pertinent.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Commentaires Pas pertinent.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Aucunes informations notées.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

#### ADN - Autres informations

Dispositions spéciales Pas pertinent.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation et réglementation Ordonnance no 2001-174 du 22 février 2001 relative à transposition de la directive 94/33/CE du Conseil du 22 juin 1994 relative à la protection des jeunes au travail. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, ED 984, avec modifications.  
Décret no 2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets.  
Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.  
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.  
Règlement (CE) no 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de sécurité chimique réalisée Non

## SECTION 16: Autres informations

Liste des mentions H (de danger) pertinentes (visées aux sections 2 et 3).	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Conseils relatifs à la formation	Ne nécessite aucune formation spécifique, mais l'utilisateur doit avoir lu et compris cette fiche de sécurité.
Informations ajoutées, supprimées ou modifiées	Modification des sections : 1, 3, 4, 8, 11, 12, 13, 16
Version	3
Préparée par	MP